

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉAMBULE

Les présentes conditions sont conclues entre, d'une part, la société OBLIN PIERRE, entreprise individuelle (EI), inscrite au RCS de Rennes sous le numéro SIRET 882 082 977 00019 dont le siège social est au 4 Impasse Mathurin Meheut 35520 Montreuil-le-Gast ci-après dénommée par sa marque commerciale « TECHNIK'SON » et, d'autre part, les personnes physiques ou morales souhaitant bénéficier d'une prestation de service, ci-après dénommées « le Client ». Les parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par le présent contrat, à l'exclusion de toute condition préalablement mentionnée dans les documents relatifs à la négociation (devis, projet, facture). Les présentes conditions visent à définir les modalités de vente entre TECHNIK'SON et le Client, de la commande aux services en passant par le paiement et la livraison. Elles règlent toutes les étapes nécessaires à la passation de la commande et assurent le suivi de cette commande entre les parties contractantes.

COMMANDE

Le Client a la possibilité de passer sa commande en signant un « Bon pour accord » sur un devis émis par TECHNIK'SON, daté et numéroté, et en réglant un acompte à hauteur de 20% du prix total du devis. Toute commande vaut acceptation des prix, description des produits et services proposés ainsi que des présentes conditions. Toute acceptation de commande vaut pour l'intégralité de la proposition commerciale. Toute contestation sur ce point interviendra dans le cadre d'un éventuel échange et des garanties ci-dessous mentionnées.

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation par le Client, quel qu'en soit le motif, même évocation d'un cas de force majeure (administratif, météo, accident, site fermé, ...), et quel que soit la date de prise de décision d'annuler, le Client sera redevable des sommes suivantes à titre d'indemnité contractuelle irrévocable de résiliation de contrat, sous déduction des acomptes déjà versés, lesquels resteront acquis à TECHNIK'SON :

- En cas d'annulation jusqu'à 30 jours inclus avant le premier jour des prestations commandées : 50 % du prix total mentionné au devis,
- En cas d'annulation jusqu'à 23 jours inclus avant le premier jour des prestations commandées : 60 % du prix total mentionné au devis,
- En cas d'annulation jusqu'à 14 jours inclus avant le premier jour des prestations commandées : 75 % du prix total mentionné au devis,
- En cas d'annulation jusqu'à 7 jours inclus avant le premier jour des prestations commandées : 100 % du prix total mentionné au devis.

Des indemnités spécifiques d'annulation, non comprises dans les indemnités ci-dessus, peuvent par ailleurs être mentionnées au devis pour répondre aux exigences de certains prestataires. TECHNIK'SON conseille au Client de se rapprocher de son assureur afin de souscrire une assurance garantissant le paiement des sommes ci-dessus en cas d'annulation des prestations commandées.

En cas d'annulation par TECHNIK'SON, le Client se verra remboursé des frais qu'il aura engagés mais ne pourra prétendre à aucune indemnité supplémentaire.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le Client a le choix de régler sa commande par chèque ou virement bancaire.

Toute autre forme et délais de règlement pourra être étudié, mais obligatoirement mentionné sur le devis et/ou facture.

A réception de la facture, émise généralement sous une semaine après la prestation, le Client dispose d'un délai de 7 jours pour la contester (à compter de la date d'envoi) ainsi que d'un délai de paiement qui figurera sur la facture.

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros et le remboursement de frais que TECHNIK'SON aurait à supporter. Ces frais seront portés sur une nouvelle facture émise après le recouvrement de l'intégralité des sommes.

Les retards de paiements répétés obligeront TECHNIK'SON à effectuer ses prestations contre paiement immédiat. Les prorogations d'échéance ne pourront être accordés qu'à titre tout à fait exceptionnel.

LES TARIFS

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises (€ TTC) : TECHNIK'SON n'étant pas assujettie à la TVA (art. 293 B du CGI). Les prix des articles et services commandés mentionnés sur les devis font foi.

DURÉE

Les présentes conditions s'appliquent pendant toute la durée de mise à disposition des services et articles proposés par TECHNIK'SON.

PREUVE

Les registres informatisés, conservés de manière physique et de manière informatiques dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

CONSERVATION ET ARCHIVAGE DES TRANSACTIONS

L'archivage des devis, bons de commande et factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable conformément à l'article 1379 du code civil.

FRAIS DE DEBOURS

D'un commun accord entre TECHNIK'SON et le Client, TECHNIK'SON pourra avancer des frais (repas, hébergement, transport, location, ...) au nom du Client. Ces frais feront l'objet d'un remboursement de la part du Client sur présentation des justificatifs d'achats et apparaîtront également sur la facture sous la dénomination « frais de débours ».

CONDITIONS DE PRESTATION

Définition d'une prestation : Une prestation de service proposée par TECHNIK'SON est constituée de :

- Un transport des biens et du personnel
- Une prestation technique réalisée par notre personnel,
- Une location du matériel nécessaire à la prestation technique proposée.

Le Client est donc considéré comme locataire du matériel apporté sur le lieu de la manifestation et assume donc toutes les responsabilités liées à la sécurité de celui-ci (vol, incendie, intempéries, dégradations, vandalisme, ...). Il sera donc nécessaire que le Client se prémunisse d'une assurance adéquate. En cas de dégradation de matériel, le client s'engage à payer directement à TECHNIK'SON le matériel dégradé au prix public du neuf, pour les câbles sectionnés ou détériorés, ils seront facturés par unités de 10 mètres.

Règlement des factures : 20 % d'acompte à la commande et le solde à réception de facture.

Propriété des marchandises : Sauf mention contraire, toutes les marchandises apportées dans le cadre d'une prestation restent la propriété de TECHNIK'SON. En aucun cas le Client pourra prétendre récupérer une quelconque marchandise utilisée pendant la prestation.

Accès au lieu de la prestation : Le Client sera responsable de l'obtention des autorisations administratives (Préfectures, Mairies, ou autres services concernés) permettant l'exécution de la prestation (occupation du lieu, droit de diffuser du son, stationnement des véhicules TECHNIK'SON, ...) Dans le cas d'une prestation en plein air, ou semi air, le Client devra se couvrir d'une assurance annulation en cas de pluie pouvant empêcher, ou le montage de l'installation, ou l'exploitation du système ; le montant de primes d'assurance est à la charge du Client, sauf disposition contraire précisée sur les devis. Le lieu de la prestation sera mis à la disposition de TECHNIK'SON comme dans les modalités précisées dans le devis jusqu'à la fin du déchargement, y compris le personnel nécessaire à son bon fonctionnement, aux montages et démontages, aux chargements et déchargements du matériel, au réglage des lumières. La balance son est toujours prévue le jour même. Le Client déclare avoir souscrit des assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux prestations commandées couvrant également les cas de forces majeures. Le Client est le seul responsable de toutes les opérations menées sur le chantier de montage, exploitation et démontage du matériel, sauf dans le cas où la responsabilité civile de TECHNIK'SON pourrait être engagée.

LOI APPLICABLE ET COMPÉTENCE

Les présentes conditions sont soumises à la loi française.

L'attribution de compétence en cas de litige, et à défaut d'accord amiable entre les parties, est donnée aux tribunaux compétents de Rennes.